



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- **RÈGLEMENT 2022-1056 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 96-483 CONCERNANT LES NUISANCES ET L'ENVIRONNEMENT**
- **RÈGLEMENT 2022-1057 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 4 juillet 2022, le conseil municipal a adopté les règlements ci-haut mentionnés.
2. Ces règlements entrent en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements municipaux – Règlements / Adoption 2021-2022 » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 19 juillet 2022

**Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**